

Département
de la HAUTE-SAVOIE



Mairie de LOVAGNY

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, **Henri CARELLI**, Maire de la Commune de LOVAGNY, certifie que la délibération n° 24.04.2019/01 du Conseil Municipal, en date du 24 avril 2019, portant approbation de la révision n° 1 du PLU de Lovagny est affichée à la porte de la mairie et aux panneaux habituels d’affichage, depuis le 30 avril 2019 et pour une durée d’un mois.

Fait pour valoir ce que de droit,
Lovagny, le 6 mai 2019

Le Maire,
Henri CARELLI.